

Le Pailherou

BULLETIN MUNICIPAL DE PAILHARÈS - NOVEMBRE 2020



Parés pour la neige !

Les anciens du village s'en souviennent : avant, le village était quasi systématiquement caché sous un manteau de neige de novembre à mars. De nos jours, il est vrai que la quantité de neige est plus aléatoire. "Il n'y a plus vraiment d'hiver..." Qui n'a pas entendu cette phrase récemment ? L'impact du changement climatique sur nos hivers est palpable.

En revanche, quand il tombe de la neige, il n'en tombe pas qu'un peu ! Chacun a encore en mémoire la grosse tempête de novembre 2019, lorsqu'une neige lourde et abondante a brisé de nombreux arbres, cassé quantité de clôtures et privé le village d'électricité pendant plusieurs jours.

Y aura-t-il de la neige cet hiver ? Impossible à prédire, mais si c'est le cas, l'équipe de déneigeurs de Pailharès sera prête !

Le 18 septembre dernier, Charly Bertrand, conseiller délégué à la voirie, a rencontré Noël Hamon, employé municipal, ainsi que Serge Maniouloux et Denis Goudard, tous les deux prestataires saisonniers de la commune en charge du déneigement. L'objectif était de faire le point sur le secteur et l'équipement de chacun.

Tous disposent d'une lame de déneigement fournie par la mairie et

montée sur leur tracteur propre. Tous disposent également d'une tronçonneuse car le déneigement à proprement parler n'est qu'une partie du travail. En cas de grosses chutes de neige, ils leur faut aussi élaguer les branches cassées par la neige pour permettre le passage de leur engin. Ils profitent également de leur passage pour saler les routes.

En cas de chute de neige conséquente (plus de 10 cm), chacun partira de chez lui vers 5 heures environ en essayant de faire au mieux pour déneiger en priorité ceux qui doivent partir très tôt au travail ou à l'école :

- Serge part de Gaillardon puis fait la route du col du Marchand, les Bauds et les Granges ;
- Denis démarre de la route de Mahussier puis s'occupe de Molières, de la route du col du Buisson et du village ;
- Noël, lui, s'occupe du bas de la commune et de Machiron.

Une question sur le déneigement ? Vous pouvez la poser à Charly au 04 75 06 08 38 ou par mail charly.bertrand@pailhares.fr.

Ci-dessus De gauche à droite : Charly Bertrand, Serge Maniouloux, Noël Hamon et Denis Goudard.

L'édito

Malgré l'épidémie de Covid qui progresse de nouveau avec l'arrivée de l'automne, le mois d'octobre a vu beaucoup d'animations « masquées » à Pailharès.

Le Marché à la Ferme et la Foire aux Pommes ont été deux journées magnifiques, même si le temps était un peu frisquet. C'était un plaisir de voir du monde plein les rues de village et il n'y a eu aucun accident de brouette à déplorer !

Merci au foyer des jeunes et à tous les habitants pour les nombreux coups de mains et la participation active aux concours.



Anne Schmitt
Maire de Pailharès

PRATIQUE

Contacteur la mairie :

04 75 06 00 65
mairie@pailhares.fr

Horaires d'ouverture :

lundi : 13h00 – 17h00
mercredi : 8h30 – 12h00
vendredi : 8h30 – 12h00

Permanence du maire :

vendredi : 8h30 – 12h00

Permanence des conseillers :

samedi : 11h00 – 12h00

Toutes les infos et de nombreuses photos sur :
www.pailhares.fr

Ambiance joviale et animée à la Foire aux Pommes

Dimanche 11 octobre s'est tenue l'édition 2020 de la traditionnelle Foire aux Pommes de Pailharès.

La météo était fraîche mais les pluies annoncées ont gentiment attendu la fin de la Foire avant de tomber et le soleil a même montré quelques-uns de ses rayons pendant l'après-midi.

L'ambiance était joyeuse et les sourires abondants derrière les masques obligatoires. Les visiteurs pouvaient faire leurs achats auprès des forains et producteurs, et bien sûr, faire des provisions de pommes. Également au programme de la journée : de bonnes choses à manger et des animations de toutes sortes et pour tous les goûts !



1. Sur l'heure du repas, le groupe Brass Ferrailles et leur musique « Blues New Orleans » a mis de l'ambiance sur le parvis de la mairie, à côté de la buvette tenue par le Foyer des Jeunes.

2. Anne Schmitt, maire de Pailharès et chercheur en archéologie, a emmené un groupe de visiteurs dans les rues du village et leur a expliqué tous les petits secrets de ses vieilles pierres.

3. Une course de brouette a été organisée à travers le village. Les participants étaient venus avec des brouettes décorées et l'un d'eux a pu remporter le Prix Spécial Belle Brouette.



4. Les gens étaient au rendez-vous malgré la situation sanitaire et les masques obligatoires.

5. Quelques enfants du village s'étaient organisés pour proposer leurs services de « porteurs de pommes » et emmenaient les fruits jusqu'aux voitures des visiteurs.



5 et 9 Sur le parvis de l'église, les jeux en bois de l'association Mon Luc ravissaient les enfants pendant que leurs parents profitaient du concert donné par Mathieu Lachand, violoncelliste, à l'intérieur de l'église.

6 Après une bonne partie de rire, Eulalie Marini a remporté le concours de croquage de pomme haut la main... enfin, sans les mains.

7 Sur le parvis de la mairie, on pouvait contempler une exposition de dessins faits par les écoliers de Saint-Félicien sur le thème de... la pomme, bien sûr !

8 Le jury du concours de tartes aux pommes, composé de Dominique Bérenger, Timéo Parizot, Vincent Cartier et Anne Schmitt, s'est attelé à goûter pas moins de 19 tartes pour sélectionner la meilleure parmi toutes celles en lice. Le prix a finalement été décerné à Monika Lossowski et sa tarte Szarlotka. (La recette de Monika est en ligne sur pailhares.fr.)

10 Rémy Scatena animait la journée avec entrain, orientait les visiteurs et dirigeait les remises de prix, comme ici lors du concours de la plus grosse courge.



AGENDA

4 NOVEMBRE 2020

Conseil municipal

Salle du conseil - 19h
Publication de l'ordre de jour sur pailhares.fr quelques jours avant le Conseil.

11 NOVEMBRE 2020

Cérémonie commémorative

Monument aux morts - 11h
Anne Schmitt, Maire de Pailharès, rendra hommage aux Pailharous morts pour la France.

21 NOVEMBRE 2020

Marché aux arbres

Nectardechois - 9h à 17h
Vente de jus de fruits, inventaire local de pommes méconnues, marché aux arbres fruitiers, arbustes d'ornement, plantes vivaces et fruits secs. Buffet, restauration chaude et jus de pomme frais. Organisé par la Coopérative Nectardechois. Accès libre.

Pour figurer sur l'agenda, contactez-nous avant le 15 du mois au 06 72 88 74 04 ou par mail bulletin@pailhares.fr.

VIE DU VILLAGE

Pailharès accueille le 51ème Marché à la Ferme

Le 4 octobre dernier, malgré un temps peu clément, les clients sont venus nombreux pour faire leurs courses auprès des producteurs du Marché à la Ferme.

Organisé par les Fermiers et Artisans de l'Ay au Doux, le Marché à la ferme a lieu chaque année dans un village différent et cette année, c'était au tour de Pailharès. L'association compte une vingtaine de membres, dont trois Pailherous.

Sur la ferme de Tisseron, Magali Gontier et Antoine Villeneuve élèvent des vaches et des brebis, récoltent pommes et châtaignes, et cultivent des céréales qu'ils transforment en pains.

Simon Rouchier, jeune paysan confiseur, a planté une grande variété d'arbres fruitiers et confectionne des gourmandises alléchantes (pâtes de fruits, confitures, chocolats...).

Colette Vialle, quand à elle, cultive

des plants de fleurs et de légumes.

Ces trois petites fermes étant trop petites pour accueillir le marché sur leurs terrains, c'est sur la Place du Fort qu'a élu domicile le 51ème Marché à la Ferme.

Une quinzaine de producteurs étaient présents et il y en avait pour tous les goûts : des escargots aux huiles essentielles, en passant par la bière, le fromage et même la spiruline !

Le marché ne manquait pas d'animations, avec une visite de la serre bio-climatique de Colette Vialle, des jeux en bois pour petits et grands et toute l'après-midi, une démonstration



de forge par Rémy Scaténa, forgeron pailherou.

Le midi, les visiteurs pouvaient se restaurer en musique avec le groupe Les Bogues et la cuisine « Vol au Vent » d'Emilie Gevaux.

Ci-dessus Colette Vialle accueille les clients sur son stand.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Extinction nocturne de l'éclairage public

La loi permet aux communes de décider de l'éclairage des voies réservées à la circulation des véhicules et des piétons.

Ce dispositif entre dans le nouveau cadre législatif du Grenelle de l'Environnement. En France, plusieurs milliers de communes se sont déjà engagées dans cette démarche.

Les économies d'énergie réalisées représentent une avancée en matière

écologique mais aussi un gain financier conséquent.

L'extinction nocturne permet également de réduire la pollution lumineuse, qui a un impact non négligeable sur la biodiversité comme sur la santé humaine.

Après décision des horaires d'extinction en Conseil Municipal le 31 juillet 2020, l'horloge astronomique qui contrôle l'éclairage public au village a été

réglée début octobre. L'éclairage public s'éteint donc désormais automatiquement de minuit à cinq heures.

Une solution technique est actuellement à l'étude afin de mettre en place la même chose à Molières prochainement.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Rénovations à l'Amarante

Au cours du mois d'octobre, des travaux de rénovation de l'électricité ont été effectués dans le restaurant l'Amarante, dont le bâtiment appartient à la commune.

Les travaux, effectués par Yannick Grange Electricité, avaient été votés en Conseil Municipal le 18 septembre 2020. Ils incluaient entre autres l'installation de disjoncteurs à la place des porte-fusibles, le remplacement de prises de courant vétustes et l'installation de nouvelles prises extérieures, pour un budget total de 4788 euros.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Salle des fêtes gratuite pour les associations pailherounes

La location de la salle des fêtes est maintenant gratuite pour les associations pailherounes.

Lors du Conseil Municipal du 18 septembre, il a été décidé que la location de la salle des fêtes serait désormais gratuite pour les associations pailherounes afin de soutenir la vie associative et culturelle communale.

Jusqu'à présent, les associations de

Pailharès pouvait utiliser la salle des fêtes gratuitement une seule fois dans l'année.

Désormais, elles pourront utiliser la salle des fêtes autant de fois que souhaité, comme c'est déjà le cas pour la salle Billon. La caution de 150 euros et le coût de l'électricité resteront toute fois à charge des associations.